

**BILAN - ACTIF**

1

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 1 6  
 Adresse de l'entreprise 188 GRANDE RUE CHARLES DE 94130 NOGENT SUR MARNE Durée de l'exercice précédent\* 1 2

Numéro SIRET\* 8 1 1 4 4 5 4 1 0 0 0 0 1 2 Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>3 1 0 8 2 0 1 6</u>		N-1 <u>3 1 1 2 2 0 1 4</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 800	2 800			
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	44 289	5 364	38 925		
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
Autres participations	CU						
Créances rattachées à des participations	BB						
Autres titres immobilisés	BD						
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières*	BH	8 055		8 055			
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>55 144</b>	<b>8 164</b>	<b>46 980</b>			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
		Autres créances (3)	BZ	165		165	
DIVERS	CREANCES	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD				
		Disponibilités	CF	7 501		7 501	
Comptes de régularisation	DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 130		3 130	
		<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>10 796</b>		<b>10 796</b>	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>65 940</b>	<b>8 164</b>	<b>57 776</b>			
<b>Renvois :</b> (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	8 055	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(105 685)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	(95 685)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	52 622	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	93 921	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 336	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 583	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	153 462		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	57 776		
<b>RENVOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	153 462		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>Société SOPHROKHEPRI</u>		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	20 942	FH		FI	20 942	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 942	FK		FL	20 942		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	0		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	20 942	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	93 811		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 162		
	Salaires et traitements*					FY	1 993		
	Charges sociales (10)					FZ	11 234		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	8 164	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	2	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	126 366		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(105 424)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	261		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	261		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(261)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(105 685)		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : <u>Société SOPHROKHEPRI</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	20 942
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	126 627
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(105 685)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVIS

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société SOPHROKHEPRI										Néant	*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations					
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
										1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KD		KE		KF	2 800	
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9					KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1					KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[ Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[ Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KV		KW		KX	44 289
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes								LK		LL		LM		
	TOTAL III								LN		LO		LP	44 289	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T	
Autres participations								8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés								IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières								IT		IU		IV	8 055		
TOTAL IV								LQ		LR		LS	8 055		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG		ØH		ØJ	55 144		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice					
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				IO		LV		LW	2 800	
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA				MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR				MD				ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS				MG				MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU				MM		44 289		MN		44 289	
		Matériel de transport		IV				MP				MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS				MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX				MV				MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes								NC		ND		NE		
	TOTAL III								IY		NG		NH	44 289	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7	
Autres participations								IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés								I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E		2F	8 055		
TOTAL IV								I3		NJ		NK	8 055		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL	55 144	ØM	55 144

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SANEXCO

Exercice N, clos le : 3 1 0 8 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL			EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF			PG	PH			
							2 800			2 800		
Terrains		PI		PJ			PK			PL		
Sur sol propre		PM		PN			PO			PQ		
Constructions		PR		PS			PT			PU		
Sur sol d'autrui		PV		PW			PX			PY		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PZ		QA			QB			QC		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD		QE			QF			QG		
Autres		QH		QI			QJ			QK		
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QL		QM			QN			QO		
immobilisations corporelles		QP		QR			QS			QT		
Matériel de transport		QU		QV			QW			QX		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QY		QZ			QA			QB		
Emballages récupérables et divers		QA		QB			QC			QD		
TOTAL III		QU		QV			QW			QX		
							5 364			5 364		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON		OP			OQ			OR		
							8 164			8 164		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement	M9	N1	N2		N3		N4	N5		N6	
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9	
TOTAL II										Q1	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7	
Constructions	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	
Sur sol propre	R7	R8		R9		S1		S2		S3	
Sur sol d'autrui	S5	S6		S7		S8		S9		T1	
Inst. gales, agenc et am. des const.	T3	T4		T5		T6		T7		T8	
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2		U3		U4		U5		U6	
immobilisations corporelles	U8	U9		V1		V2		V3		V4	
Inst. gales, agenc am. divers	V6	V7		V8		V9		W1		W2	
Matériel de transport	W4	W5		W6		W7		W8		W9	
Mat. bureau et inform. mobilier	X2	X3		X4		X5		X6		X7	
Emballages récup. et divers	X1	X3		X4		X5		X6		X7	
TOTAL III										X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	NM				NO					
TOTAL IV											
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	NS + NT + NU		NY		NZ					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SANEXCO

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	8 055	8 055	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * ( antérieurement constituée * )		ZO			ZI	
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	109	109	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	56	56	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	3 130	3 130		
	<b>TOTAUX</b>		VT	11 350	11 350	VU	
RENOUVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			

CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG			
			VH	52 622	52 622	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	3 336	3 336	
		Personnel et comptes rattachés	8C	1 590	1 590	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	926	926	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 044	1 044	
	Obligations cautionnées		VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	22	22	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupe et associés (2)	VI	93 921	93 921	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
<b>TOTAUX</b>		VY	153 462	153 462	VZ	
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	98 490	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	45 869	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main tax form table with columns for company name (Société SOPHROKHEPRI), exercise results (BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE), deductions (PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE), and final fiscal result (RÉSULTAT FISCAL). Includes various sub-sections like 'Charges non admises en déduction', 'Régimes d'imposition particuliers', and 'Mesures d'incitation'.

QUADREATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : <u>Société SOPHROKHEPRI</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	105 685
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	105 685

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
<b>Charges à payer</b>				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO	
<b>à reporter au tableau 2058-A :</b>		↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)

(A)

(B)  
(ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRINéant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique





Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRINéant  \*Exercice ouvert le : 01052015 et clos le : 31082016 Durée en nombre de mois 16**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	

**II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)**

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	

**III - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	
-----------------------------	-------------------	----	--

**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	
--	----	--

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

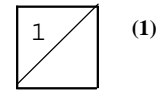
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 8 2 0 1 6

N° SIRET

8 1 1 4 4 5 4 1 0 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SOPHROKHEPRI

ADRESSE (voie)

188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL

94130

VILLE

NOGENT SUR MARNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 8 2 0 1 6

N° SIRET 8 1 1 4 4 5 4 1 0 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SOPHROKHEPRI

ADRESSE (voie) 188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL 94130 VILLE NOGENT SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/05/2015 au 31/08/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 57 776.18 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 20 941.68 Euros et dégageant un déficit de 105 685.32- Euros .

L'exercice a une durée de 16 mois, couvrant la période du 01/05/2015 au 31/08/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/05/2015 au 31/08/2016

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		2 800
Installations générales agencements aménagements divers			44 289
	TOTAL		44 289
Prêts, autres immobilisations financières			8 055
	TOTAL		8 055
	TOTAL GENERAL		55 144

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		2 800	2 800
Installations générales agencements aménagements divers			44 289	44 289
	TOTAL		44 289	44 289
Prêts, autres immobilisations financières			8 055	8 055
	TOTAL		8 055	8 055
	TOTAL GENERAL		55 144	55 144

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 800		2 800
Installations générales agencements aménagements divers		5 364		5 364
	TOTAL	5 364		5 364
	TOTAL GENERAL	8 164		8 164

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	2 800			
Instal.générales agenc.aménag.divers		5 364			
	TOTAL	5 364			
	TOTAL GENERAL	8 164			

## ANNEXE

Exercice du 01/05/2015 au 31/08/2016

### Etat des provisions Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 055	8 055	
Impôts sur les bénéfiques	109	109	
Taxe sur la valeur ajoutée	56	56	
Charges constatées d'avance	3 130	3 130	
<b>TOTAL</b>	<b>11 350</b>	<b>11 350</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	52 622	52 622		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 336	3 336		
Personnel et comptes rattachés	1 590	1 590		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	926	926		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 044	1 044		
Autres impôts taxes et assimilés	22	22		
Groupe et associés	93 921	93 921		
<b>TOTAL</b>	<b>153 462</b>	<b>153 462</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	98 490			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	45 869			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

## **ANNEXE**

Exercice du 01/05/2015 au 31/08/2016

### **Variation détaillée des stocks et des en-cours**

#### **Produits à recevoir**

#### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	245
Total	245

#### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 130
Total	3 130

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



# **SAS SOPHROKHEPRI**

*Société par actions simplifiées au capital de 10.000 €*

*Siège social : 188 grande rue Charles de Gaulle*

*94 130 NOGENT SUR MARNE*

*RC/SIRET : 811 445 410 000 12*

\* \* \* \* \*

## **RAPPORT DE LA GERANCE**

### **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2016**

Cher associé,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/08/2016 ; ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat ;
- le bilan ;
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote.

LA GERANCE

## **I - ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Le résultat net comptable se solde par une perte d'un montant de 105 292 €.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 20 942.00 €.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 125 973.00 €.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par une perte de 105 292 €.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme):

Exercice en cours :  $57\,611 - 152\,903 = 95\,292$ .

## **II - PRESENTATION DES COMPTES**

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

## **III - AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de -105 292 Euros de manière suivante :

RESERVE LEGALE	0.00 €
AUTRES RESERVES	0.00 €
AUTRES REPARTITIONS	0.00 €
REPORT A NOUVEAU	-105 292.00 €
DIVIDENDES	0.00 €

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

CAPITAL SOCIAL	10 000.00 €
PRIMES D'EMISSION, FUSION & APPORT	0.00 €
RESERVE LEGALE	0.00 €
AUTRES RESERVES	0.00 €
REPORT A NOUVEAU	-105 292.00 €
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>-95 292.00 €</b>

#### **IV - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DURANT L'EXERCICE**

NEANT

#### **V - MONTANT DES TROIS DIVIDENDES PRECEDENTS**

<b>ANNEE DE DISTRIBUTION</b>	<b>MONTANT DISTRIBUES</b>
<b>2016</b>	0.00
<b>2015</b>	0.00
<b>2014</b>	0.00

#### **VI - INDICATIONS COMPLEMENTAIRES**

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.

- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

## **VII – CONCLUSION**

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

## **VIII - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Les capitaux propres de notre société ressortent à - 95 292 € dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2016, approuvés par l'assemblée générale mixte annuelle du 20/11/2016, pour un capital social de 10 000 €.

Nos capitaux propres étant donc devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'article L.223-42 du code de commerce nous fait obligation de vous consulter, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, pour décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Nous vous rappelons que, dans le cas où la dissolution anticipée ne serait pas prononcée, la société devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit avoir reconstitué ses capitaux propres, à hauteur au moins de la moitié de son capital, soit avoir reconstitué ses capitaux propres, à hauteur au moins de son capital, soit réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, sans que cette réduction puisse rendre le capital inférieur au montant minimum fixé par la loi.

Nous estimons que les perspectives de développement de la société devraient permettre une continuité de l'exploitation sociale.

Nous vous invitons en conséquence à rejeter le texte de la première résolution relative, conformément à la loi, à la dissolution de la société.

LA GERANCE

# **SAS SOPHROKHEPRI**

*Société par actions simplifiées au capital de 10.000 €  
Siège social : 188 grande rue Charles de Gaulle  
94 130 NOGENT SUR MARNE*

*RC/SIRET : 811 445 410 000 12*

\* \* \* \* \*

## **RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE**

### **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2016 SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DU COMMERCE**

Cher associé,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles L.223-19 du Code du Commerce et 35 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, relatifs aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

Cette convention est la suivante :

- Les conventions conclues entre la société et l'un de ses associés ou gérants doivent être présentés à l'assemblée, ou joint aux documents communiqués aux associés en cas de consultation écrite. L'assemblée (ou l'associé unique) statue sur ce rapport. Le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité au titre de l'exercice 2016.

LA GERANCE.

# SAS SOPHROKHEPRI

*Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €  
Siège social : 188 grande rue Charles de Gaulle  
94 130 NOGENT SUR MARNE*

*RC/SIRET : 811 445 410 000 12*

\* \* \* \* \*

## PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 Janvier à 14 heures, les associés de la société SOPHROKHEPRI, société à responsabilité limitée au capital de dix mille euros divisé en 1000 parts de dix euros chacune, dont le siège est situé à NOGENT 94 130, 188 grande rue Charles de Gaulle, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le gérant, suivant lettre recommandée adressée à chacun d'eux.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame REVELLAT Evelyne, gérante. Etait présent :

- La gérante, Madame REVELLAT Evelyne,  
demeurant à BRY SUR MARNE 94 360,  
129, bd Pasteur,

propriétaire de

1 000 parts

**Total des parts représentées :**

**1000 parts.**

La Présidente constate en conséquence que plus de la moitié du capital social est représentée, et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE**

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31/08/2016,
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice,
- Quitus au gérant,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce,
- Rémunération du gérant.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.

Puis, elle rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non gérants, plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport du gérant.

La discussion s'engage et la gérante apporte les précisions demandées sur les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### ***PREMIERE RESOLUTION***

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties, le rapport, les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, l'assemblée approuve les actes de gestion accomplis par la gérante au cours de l'exercice écoulé et dont le compte rendu lui a été fait et lui donne plein et entier quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/08/2016.

*Cette résolution est votée à l'unanimité.*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 105 292 €, de manière suivante :

- à la réserve légale :	Euros
- aux autres réserves :	Euros
- en report à nouveau:	-105 292 Euros
- en dividendes :	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	Euros
- Réserve légale	:	Euros
- Autres réserves	:	Euros
- Report à nouveau	:	-105 292 Euros
<hr/>		
Situation nette	:	-95 292 Euros

Il est précisé, conformément à la loi, que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents sont les suivants :

<b>ANNEE DE DISTRIBUTION</b>	<b>MONTANTS DISTRIBUES</b>
<b>2016</b>	0.00 €
<b>2015</b>	0.00 €
<b>2014</b>	0.00 €

*Cette résolution est votée à l'unanimité.*

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale après lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du Code du Commerce, approuve ces opérations.

*Cette résolution est votée à l'unanimité.*



## **QUATRIEME RESOLUTION**

La gérante ne s'est versée aucune rémunération sur l'exercice 2016 et ne se versera aucune rémunération pour l'exercice 2017.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2016, approuvés par l'assemblée générale mixte du 20/01/2017, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de 95 292 € pour un capital de 10 000 €, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, décide de la continuité de l'exploitation sociale de la société.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures après signature du présent procès-verbal.

Mme REVELLAT Evelyne